

Lacolle, le 29 septembre 2011
Sujet : Dossier n° R-3774-2011
Mesdames, Messieurs les Régisseurs,

Alors que vous vous penchez sur requête d'Hydro-Québec Distribution pour étudier sa «**Demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité découlant de l'appel d'offres A/O 2009-02**», j'aimerais vous soumettre quelques considérations afin que vous tranchiez contre le projet portant le titre «**HQD-1, Document 1.11 – Parc éolien de St-Cyprien**».

Je suis résidente de Lacolle, un village limitrophe de Saint-Cyprien et je me trouverai riveraine immédiate dudit projet s'il se réalise.

Bien que désignée comme «victime immédiate» de ce projet, je n'ai jamais été consultée à son égard.

Autrement dit, des investisseurs intéressés aux gros sous peuvent venir saccager ma qualité de vie, mon environnement, mes paysages sans même me demander mon avis.

Or, il se trouve que je suis très sensible au bruit et, d'après le peu de renseignements dont je dispose, je me trouverais en aval des éoliennes par rapport aux vents dominants. Autrement dit, le bruit de la centrale éolienne envisagée me parviendra sans atténuation et me rendra la vie fort pénible.

De plus, cette centrale provoquera à coup sûr une chute des valeurs immobilières dans toute la région. Le BAPE lui-même en a convenu dans son rapport sur le projet éolien de Saint-Valentin.

Je trouve inadmissible que des entrepreneurs viennent installer dans le voisinage des nuisances qui vont entraîner une baisse fort importante (on parle de 40% de perte de valeur, dans certains cas) de la valeur de nos maisons.

Je crois comprendre que votre Régie se préoccupe de l'impact économique des demandes qui lui sont soumises.

En voilà une très grave, qui ne me touchera pas moi uniquement, mais toute la région.

Sans compter que ce projet fournira de l'électricité dont nous n'avons pas besoin (Hydro-Québec demande actuellement à votre régie de payer la centrale de Bécancour pour qu'elle ne produise pas d'électricité) à des prix largement supérieurs aux prix du marché nord-américain et sans doute pour la gaspiller car le marché étatsunien de l'électricité est plutôt atone, par les temps qui courent.

Bref, ce projet n'a que des inconvénients et aucun avantage. Vous devriez interdire à HQD de s'y lancer.

Cela dit, il faut aussi porter à votre attention que le promoteur KSE a intenté une poursuite contre le village de Saint-Cyprien, justement au sujet de ce projet.

Il me semble que par simple déférence, votre Régie devrait suspendre l'étude de ce projet tant que les tribunaux supérieurs n'auront pas tranché.

Des gens m'ont dit que les parties n'étant pas les mêmes devant vous et devant la Cour supérieure, vous n'avez pas à céder le pas.

C'est peut-être vrai, je ne suis pas avocate, mais sur le simple plan de l'efficacité et de l'économie de moyens, pourquoi prendre le risque de consacrer temps et énergie à un projet qui va peut-être s'évaporer?

Ne vaudrait-il pas mieux surseoir? C'est ce que je vous demande.

Merci de votre attention.

Lucie Lefebvre